

32

## L'intégration au protocole de prise en charge à 100 % des traitements adaptés au psycho-traumatisme

### ÉTAT

#### DES LIEUX

Aujourd'hui, les victimes sont confrontées à une errance médicale ne trouvant pas de soins adaptés aux conséquences psycho-traumatiques.

Le rapport de l'Organisation de victimologie et de psychotraumatologie européenne rappelle le cadre thérapeutique suivant :

- Tendre vers la gratuité des soins ;
- Faire appel à la loi ;
- Distinguer : traitement/psychothérapie et aide/soutien aux victimes ;
- Intervenir dans un cadre médical ou médico-psychologie identifié comme tel ;
- Recourir à des professionnels légalement autorisés soumis à un code de déontologie ;
- Utiliser des traitements évalués par la recherche scientifique ou recommandés par les conférences de consensus ;
- Accueillir les victimes dans des centres distincts des centres prenant en charge les agresseurs
- La nécessité de travailler en réseau.

#### RENDICATION DU CFCV

Nous souhaitons que le cadre thérapeutique fixé par le rapport de l'Organisation de victimologie et de psychotraumatologie européenne soit le cadre de référence en France pour l'accompagnement psycho traumatologique des victimes de viols et d'agressions sexuelles.

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

• Rapport de l'Organisation de victimologie et de psychotraumatologie européenne, 1997

• Rapport - Evaluation des Centres Régionaux du Psychotraumatisme : des besoins considérables, des prises en charge insuffisantes, des moyens dérisoires, juillet 2023.

